



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

RÈGLEMENT 24-557

RÈGLEMENT NUMÉRO 24-557 CONCERNANT LA TARIFICATION APPLICABLE AUX SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet aux municipalités d'établir, par règlement, une tarification pour l'utilisation de ses biens, ses services et ses activités;

CONSIDÉRANT QUE certains tarifs des services offerts par la municipalité doivent être modifiés et/ou spécifiés;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a fait l'objet d'un avis de motion et d'une présentation du projet lors de la séance ordinaire du 21 mai 2024;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Mario Dionne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but d'établir la tarification des biens, des services et des activités de la Ville de Chapais.

ARTICLE 3 PAIEMENT DES TARIFS

- 3.1 Un service qui a été rendu et qui est facturé doit être payé dans les trente (30) jours de la date de la facturation;
- 3.2 Le non-paiement du montant exigé par une facturation émise en vertu du présent règlement est soumis à un intérêt de 12 % par année;
- 3.3 Toute dépense engagée par la Ville pour le recouvrement d'une facture impayée s'ajoutera au montant dû à la facturation.

ARTICLE 4 TARIFICATION DES BIENS, DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS

4.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1.1. Frais généraux

Administration générale – Hôtel de Ville	TARIF (taxes en sus)
Photocopie ou impression d'un document Noir et blanc	0,35 \$ / page
Photocopie ou impression d'un document Couleur	0,70 \$ / page
Numérisation d'un document	0,35 \$ / page
Service d'assermentation	Gratuit

4.1.2. Location de salles (hôtel de ville)

Administration générale – Hôtel de Ville	TARIF (taxes en sus)
Location de la salle de conférence Organisme mandataire Organisme accrédité Autres	Gratuit 53 \$ / jour 27 \$ / demi-journée 106 \$ / jour 53 \$ / demi-journée
Location de la salle du conseil Organisme mandataire Organisme accrédité Autres (à la journée seulement) <u>Location d'équipement</u> projecteur et écran écran	Gratuit Gratuit 80 \$ / jour 40 \$ / jour 10 \$ / jour

4.2. SERVICE DE L'URBANISME

4.2.1. Location et vente de terrains municipaux

Administration générale – Location et vente	TARIF (taxes incluses)
Location de terrain Résidentiel (maison mobile) <i>(Aucune nouvelle location)</i>	450 \$ / année

Vente de terrain	
Résidentiel	
Maison mobile déjà en location	4,10 \$ / mètre carré
Maison mobile	15,06 \$ / mètre carré
Maison unifamiliale	21,62 \$ / mètre carré
Commercial	
Terrain commercial	21,62 \$ / mètre carré
Industriel	
<i>Taux de base selon la superficie du terrain</i>	
14 hectares et plus	1 \$ / mètre carré
10 hectares à moins de 14 hectares	1,50 \$ / mètre carré
5 hectares à moins de 10 hectares	2,20 \$ / mètre carré
1,2 hectare à moins de 5 hectares	2,90 \$ / mètre carré
Moins de 1,2 hectare	4,50 \$ / mètre carré
<i>Rabais appliqué selon la particularité du terrain</i>	
Terrain ne pouvant pas être desservi par les services d'égout et d'aqueduc (s'applique aux terrains industriels seulement)	* Voir Note 1
Terrain présentant un dénivelé important (s'applique aux terrains industriels seulement)	* Voir Note 2

Note 1 :
Terrain industriel d'une superficie de moins de 1,2 hectare :
- Soustraire 25 % du prix du terrain, jusqu'à concurrence de 18 000 \$;

Terrain industriel d'une superficie de 1,2 hectare à moins de 5 hectares :
- Soustraire 20 % du prix du terrain, jusqu'à concurrence de 18 000 \$.

Note 2 :
Si le terrain industriel a besoin d'un remblai de 4 pieds et plus sur une superficie de 25 % et plus du terrain, nous appliquerons un rabais de 50 % du montant du terrain sur la superficie ayant besoin de 4 pieds et plus de remblai.

4.2.2 Frais liés au Service d'urbanisme

Permis de lotissement	TARIF (taxes incluses)
Permis de lotissement	25,00 \$

Permis de construction	TARIF (taxes incluses)
Construction d'un bâtiment résidentiel	
1 ^{er} logement	50,00 \$
Logement additionnel	25,00 \$ / logement
Construction d'un bâtiment principal autre que résidentiel	100,00 \$ pour le premier 100 000 \$ de valeur et 1,00 \$ par tranche de 1 000 \$ excédent 100 000 \$ de travaux (max : 1000 \$)

Transformation ou agrandissement d'un bâtiment résidentiel	20,00 \$ de base + 1,00 \$ par tranche de 1 000 \$ de travaux (max : 1 000 \$)
Transformation ou agrandissement d'un bâtiment autre que résidentiel	25,00 \$ + 1,00 \$ par tranche de 1 000 \$ de travaux (max : 1 000 \$)
Construction, transformation ou agrandissement d'un bâtiment accessoire à un usage résidentiel	30,00 \$
Construction, transformation ou agrandissement d'un bâtiment accessoire à un usage autre que résidentiel	40,00 \$
Piscine creusée	25,00 \$
Construction, modification ou réfection d'une installation septique	50,00 \$

Tarification des certificats d'autorisation	TARIF (taxes incluses)
Pour changement d'usage ou de destination d'un immeuble	30,00 \$
Pour travaux d'excavation du sol, de déblai ou de remblai et de remplacement d'humus	25,00 \$
Pour travaux s'effectuant à l'intérieur d'une rive, d'un littoral ou d'une plaine inondable	25,00 \$
Pour l'abattage d'un arbre	10,00 \$
Pour une carrière ou une sablière	150,00 \$
Pour le déplacement ou la démolition d'une construction	30,00 \$
Pour la construction, l'installation ou la modification de toute enseigne	25,00 \$
Pour les constructions et usages temporaires	25,00 \$
Pour un ouvrage de captage d'eau potable	25,00 \$
Pour l'implantation d'un abri pour véhicules récréatifs	20,00 \$
Pour l'installation d'une piscine hors terre, démontable ou d'un spa	25,00 \$
Autres certificats non énumérés ailleurs	25,00 \$

TARIFS D'HONORAIRES RELATIFS À UNE DEMANDE DE MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME OU D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME

Si la demande de modification doit être soumise à l'approbation de certaines personnes habiles à voter en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le tarif d'honoraires applicable est de **250,00 \$**.

Si la demande de modification n'a pas à être soumise à l'approbation de certaines personnes habiles à voter en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le tarif d'honoraires applicable est de **125,00 \$**.

Les tarifs mentionnés aux alinéas précédents ne sont pas remboursables. Une modification du plan d'urbanisme ou d'un règlement d'urbanisme, réalisée à l'initiative de la ville, n'est pas soumise au présent article.

4.3. SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

4.3.1. Frais généraux

Service des loisirs – Impressions, numérisation et autres	TARIF (taxes en sus)
Photocopie ou impression d'un document (Noir et blanc) 1 à 25 copies 26 à 50 copies 51 copies et plus	 0,35 \$ / page 0,30 \$ / page 0,20 \$ / page
Photocopie ou impression d'un document (Couleur) 1 à 25 copies 26 à 50 copies 51 copies et plus	 0,70 \$ / page 0,60 \$ / page 0,40 \$ / page
Plastification de documents (organismes accrédités) 8,5 X 11 8,5 X 14 11 X 17 Format carte d'affaires	 2,25 \$ / page 2,75 \$ / page 3,25 \$ / page 1,25 \$ / carte
Service de numérisation	0,35 \$ / page

4.3.2. Location des salles et des équipements du Centre sportif et communautaire

Service des loisirs – Location de la salle et d'équipement	TARIF (taxes en sus)
Salle communautaire Organisme mandataire Organisme accrédité Autres ¹ Location à l'heure Élections provinciales et fédérales (Tarif majoré de 50 % pour les non-résidents)	 Gratuit 276,00 \$ / jour 434,00 \$ / jour 51,00 \$ / heure Selon leur barème
Location d'équipement Projecteur et écran Écran sur pied Nappe en tissus Housse de chaise Rideau séparateur (Gratuit pour les organismes mandataires et rabais de 50 % pour les organismes accrédités) (Tarif majoré de 50 % pour les non-résidents)	 41,00 \$ / jour 15,00 \$ / jour 4,00 \$ / ch. 1,00 \$ / ch. 56,00 \$ / ch.
Tenue d'une activité de loisir offerte à la population Organisme local ²	 25,00 \$ / heure

¹ Commerces, entreprises, industries, citoyens, etc.
² Exemples : cours ou formation donné par un citoyen, exposition d'un artiste local

Salle de réunion	
Organisme mandataire	Gratuit
Organisme accrédité	Gratuit
Autres	32 \$ / demi-journée
Location d'équipement (pour sortir)	
Chaises de plastique (orange)	1,50 \$ / chaise / jour
Table grise	10,00 \$ / table/ jour
Structure gonflable (organisme local seulement)	255,00 \$ / jour
Prêt d'équipement sportif – Dépôt remboursable	
Vélos	25,00 \$
Fat bike	50,00 \$
Planche à pagaie	40,00 \$
Kayak	40,00 \$
YOU.FO	40,00 \$
Golf Pykamo	60,00 \$
*Le dépôt sera remboursé après l'inspection de l'équipement. **Le locataire doit être âgé de 16 ans et plus.	

4.3.3. Aréna

Service des loisirs - Aréna	TARIF (taxes en sus)
Patinage libre	Gratuit
Location de glace	
Avec contrat annuel	92,00 \$ / heure
Avec contrat annuel	110,00 \$ / heure ½
Sans contrat annuel	123,00 \$ / heure
Activités offertes par un organisme local	20,00 \$ / heure
Location durant la période des Fêtes	45,00 \$ / heure
Location de glace pour des personnes d'âge mineur	45,00 \$ / heure
Hockey mineur	Entente
Centre de services scolaire de la Baie-James	Entente
Tournoi de hockey	480,00 \$ / jour
(Tarif majoré de 50 % pour les non-résidents)	
Location de l'espace patinoire (saison estivale)	
Organisme mandataire	Gratuit
Organisme accrédité	215,00 \$ / jour
Autres	714,00 \$ / jour
(Tarif majoré de 50 % pour les non-résidents)	
Autres	
Hockey libre	Gratuit
Aiguisage de patins	5,00 \$ / paire
Location d'un espace publicitaire (format : 3 pieds X 4 pieds) <i>(Pour un plus grand format, des frais supplémentaires peuvent s'appliquer)</i>	123,00 \$ / an

4.3.4. Piscine

Service des loisirs – Piscine	TARIF (taxes en sus)
Bains Aquaforme Bain longueur Bain libre	5,00 \$ / séance 40,00 \$ / 10 séances Gratuit Gratuit
Location de la piscine Club de l'âge d'or Centre de services scolaire la Baie-James Location avec surveillants sauveteurs Location sans sauveteurs (Tarif majoré de 50 % pour non-résidents)	460,00 \$ / session Entente 1 18,00 \$ / heure 55,00 \$ / heure
Cours de natation – session de 10 semaines Natation pour enfant (30 minutes, 1 fois/semaine) Natation pour enfant (45 minutes, 1 fois/semaine) Natation pour enfant (60 minutes, 1 fois/semaine) (Rabais de 5 \$ par enfant additionnel d'une même famille) Cours de natation pour adulte (1 fois/semaine) Cours privé de natation (Tarif majoré de 50 % pour les non-résidents)	46,35 \$ / session 56,65 \$ / session 66,95 \$ / session 77,25 \$ / session 55,00 \$ / heure
Location de casque de bain	1,00 \$ / bain

4.3.5 Camp de jour estival

Service des loisirs – Camp de jour estival	TARIF
Tarif hebdomadaire	60,00 \$

4.3.6 Curling

Service des loisirs – Curling	TARIF (taxes en sus)
Location de la salle (réunion ou réception privée) Sans service de bar Organisme mandataire Organisme accrédité Autres Location à l'heure (Tarif majoré de 50 % pour les non-résidents) Les permis d'alcool personnels ne sont pas autorisés.	Gratuit 62,00 \$ / jour 1 13,00 \$ / jour 52,00 \$ / heure
Avec service de bar Organisme mandataire Organisme accrédité Autres Location à l'heure (Tarif majoré de 50 % pour les non-résidents)	Gratuit 133,00 \$ / jour 215,00 \$ / jour 52,00 \$ / heure

4.4 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

4.4.1 Location d'équipement

Service des Travaux publics	TARIF (taxes en sus)
Location d'équipement / Utilisation de service Fichoir à égout manuel (Sur les heures d'ouverture des Travaux publics) Fichoir à égout manuel (Hors des heures d'ouverture des Travaux publics) Remplissage d'eau – Camion-citerne ou réservoir Frais pour l'eau par m³ (Les remplissages doivent se faire au garage municipal entre 7 h et 16 h du lundi au jeudi et de 7 h à 11 h 30 les vendredis. Au besoin, aviser à l'avance pour s'assurer de la disponibilité du service de remplissage.)	32,00 \$ / jour 53,00 \$ / jour 32,00 \$ / remplissage + 1,50 \$ / m³

4.5 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

4.5.1 Utilisation d'équipement

Service de sécurité incendie	TARIF (taxes en sus)
Mousse de classe A et de classe B	Prix coutant majoré de 50 %
Coût de remplacement du matériel et des matériaux utilisés pour le colmatage ou la récupération de produits déversés et pour l'extinction d'un feu ou autre	Prix coutant majoré de 50 %
Location Autopompe Camion d'urgence (utilisé) Dans tous les cas, un minimum d'une (1) heure par véhicule s'étant rendu sur les lieux est applicable. Véhicule tout terrain (VTT) Motoneige Bateau Véhicule personnel	1 000 \$ / heure 500,00 \$ / heure 250,00 \$ / jour 300,00 \$ / jour 350,00 \$ / jour 200,00 \$ / jour

4.5.2 Utilisation de main d'œuvre (pompiers à temps partiel)

Service incendie – Main d'œuvre	TARIF (taxes en sus)
Intervenant terrain	67,00 \$ / heure
Manipulation et nettoyage (s'il y a lieu) des équipements et des véhicules incendies après une intervention. Dans tous les cas, un minimum d'une (1) heure par véhicule ou par membre du service s'étant rendu sur les lieux est applicable.	67,00 \$ / heure

4.6 SERVICE DE CONTRÔLE CANIN

4.6.1 Licence et fourrière

	TARIF (taxes en sus)
Médaille	
Frais annuels	
Acquisition	26,00 \$ / chien
Renouvellement	10,00 \$ / chien
Remplacement	
Médaille perdue	15,00 \$ / chien
Fourrière	
Jour 1	55,00 \$
Jours suivants	35,00 \$ / jour

4.7 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET SCOLAIRE

4.7.1 Livre

Location et prêt de livre	TARIF (taxes en sus)
Location de livres (nouveau	2,00 \$ / livre
Retard de livre (par jour)	0,25 \$ / livre

4.8 TARIFICATION ÉCOCENTRE

4.8.1 Résident ou propriétaire admissible

TARIFICATION ÉCOCENTRE DE CHAPAIS				
MATIÈRE	TARIFICATION			
	Résident ¹	Non-résident	ICI ² ou ML ³	Entrepreneur ⁴
CRD ⁵ (0 à 1 m ³)	Gratuit	105 \$ / m ³	105 \$ / m ³	105 \$ / m ³
CRD ⁵ (1 m ³ et plus)	30 \$ / m ³	105 \$ / m ³	105 \$ / m ³	105 \$ / m ³
Articles en fibre de verre (ex. : Bateau, boîte de camion)	50 \$ / unité	105 \$ / unité	105 \$ / unité	105 \$ / unité
Encombrants non métalliques	Gratuit	60 \$ / m ³	60 \$ / m ³	60 \$ / m ³
Encombrants métalliques	Gratuit	60 \$ / m ³	60 \$ / m ³	60 \$ / m ³
Appareils réfrigérants avec halocarbures	Gratuit	50 \$ / unité	50 \$ / unité	50 \$ / unité
Carton	Gratuit	60 \$ / m ³	60 \$ / m ³	60 \$ / m ³
Matériaux ferreux et non-ferreux	Gratuit	60 \$ / m ³	Gratuit	Gratuit
Pneus sans jante (inférieur à 48,5")	Gratuit	10 \$ / unité	10 \$ / unité	10 \$ / unité
Pneus avec jante (inférieur à 48,5") - voiture	5 \$ / unité	20 \$ / unité	20 \$ / unité	20 \$ / unité
Pneus avec jante (inférieur à 48,5") - camion	5 \$ / unité	20 \$ / unité	20 \$ / unité	20 \$ / unité
Ampoules fluocompactes / néon	Gratuit	10 \$ / unité	Gratuit	Gratuit
Produits électroniques	Gratuit	10 \$ / unité	Gratuit	Gratuit
Béton (format maximal 1' X 1')	Gratuit	Tarif BBA	Tarif BBA	Tarif BBA
Résidus domestiques dangereux (RDD)	Gratuit	2 \$ / litre	Gratuit	Gratuit

Légende	
1- Résident	Chapais ou la zone du GREIBJ desservie
2- ICI	Industries, commerces, institutions
3- ML	Multilogements
4- Entrepreneurs	Entrepreneurs en construction pour un client de Chapais ou de la zone du GREIBJ desservie
5- CRD	Construction, rénovation, démolition (incluant le bardeau d'asphalte)

4.9 TARIFICATION DÉPÔT BBA

4.9.1 Tarification

TARIFICATION DÉPÔT BBA				
MATIÈRE	TARIFICATION			
	Résident ¹	Non-résident	ICI ² ou ML ³	Entrepreneur ⁴
Brique, béton asphalte	20 \$ / m ³	105 \$ / m ³	105 \$ / m ³	105 \$ / m ³

Légende	
1- Résident	Chapais ou la zone du GREIBJ desservie
2- ICI	Industries, commerces, institutions
3- ML	Multilogements
4- Entrepreneurs	Entrepreneurs en construction pour un client de Chapais ou de la zone du GREIBJ desservie
5- CRD	Construction, rénovation, démolition (incluant le bardeau d'asphalte)

ARTICLE 5 ÉQUIPEMENT, ESPACE OU SERVICE NON RÉPERTORIÉ

Tout équipement, espace ou service non répertorié dans ce règlement pourra être loué suivant l'approbation de la direction générale.

ARTICLE 6 ABROGATION DES DISPOSITIONS ANTÉRIEURES

Le présent règlement abroge le règlement numéro 23-553.

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Jacques Fortin

Maire

Mélanie Gagné

Directrice générale et greffière suppléante

Avis de motion : 21 mai 2024

Présentation du projet de règlement : 21 mai 2024

Règlement adopté : 12 juin 2024

Avis de publication et entrée en vigueur: 13 juin 2024

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Nathalie Guay, adjointe administrative, certifie par la présente, qu'un avis public concernant le règlement **24-557 portant sur la tarification applicable aux services offerts par la Municipalité** a été affiché aux endroits suivants :

Hôtel de ville [145, boulevard Springer] : 13 juin 2024

Postes Canada [124, boulevard Springer] : 13 juin 2024

Site Internet officiel [www.villedechapais.com] :13 juin 2024

Nathalie Guay
Adjointe administrative